PV du Conseil Municipal

Lundi 04 mai 2026 – salle du conseil

à 18h30 - No 2026-04

	Julien FOURNIER, Maire			
Présents	Lucie RISSE-MICHON, adjoint	Michel GAUDÉ, adjoint	Adeline LE DOUARIN, adjoint	
		Gil TALON	Marie-Christine SCARBOLO	
	Laurence RISSE	Fabienne VAILLEUX	David LOPES	Sylvain MENOT
	Benoît BOURGADE		Johnny ROULIN	Alice ROMANO
Excusé(s)	Julien BUGMANN (Pouvoir à Adeline LE DOUARIN)	Monika NETELENBOS (Pouvoir à Marie-Christine SCARBOLO)		
Quorum	8			

Ordre du jour

0 Approbation du PV 2026-03 du 20 mars 2026 2
1 Constitution des commissions communales et élection des membres 2
1.1 Constitution des commissions communales 2
1.2 Désignation des membres des commissions 2
2 Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS 3
3 Election des membres du CCAS 3
4 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres 4
5 Désignation des délégués aux différents syndicats et structures intercommunales 4
5.1 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). 4
5.2 Désignation du délégué auprès de la SEMCODA 4
5.3 Désignation des représentants au Comité Technique Consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes 4
5.4 Désignation du délégué auprès de la SPL ALEC AIN 5
5.5 Désignation d'un correspondant Défense 5
6 Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) 5
7 Comité Consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires du SLIS de Sauverny 6
8 Fixation des indemnités de fonction 6
9 Urbanisme 7
9.1 Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits 7
10 Travaux 7
10.1 Point sur les travaux et projet en cours 7
11 Personnel 7
11.1 Accroissement saisonnier d'activité 7
11.2 Conseil en urbanisme 8
12 Conseil & commissions communautaires 8
13 Divers 8

0 Approbation du PV 2026-03 du 20 mars 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Constitution des commissions communales et élection des membres

1.1 Constitution des commissions communales

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer 9 commissions municipales chargées d'examiner et de travailler sur les projets municipaux comme ce qui suit :

1- Social & solidarité / logement
2- Finances / budget
3- Urbanisme / transport / circulation
4- Scolaire / périscolaire
5- Vie associative / animation & culture
6- Énergie renouvelable / transition écologique & environnement
7- Communication & information
8- Travaux / voirie
9- Esprit village / embellissement / décoration / espaces verts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la formation de 9 commissions municipales telles que susmentionnées ;

1.2 Désignation des membres des commissions

Après un appel à candidatures et considérant les membres en présence au sein de l'assemblée municipale, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder, au scrutin secret, la désignation des membres des commissions communales

- Adopte l'élection des membres de chaque commission tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	MEMBRES
Social & solidarité / logement	Lucie Risse-Michon, Michel Gaudé, Fabienne Vailleux, Alice Romano
Finances / budget	Adeline Le Douarin, Sylvain Menot, Monika Netelenbos
Urbanisme / transport / circulation	Michel Gaudé, Adeline Le Douarin, Gil Talon, Sylvain Menot
Scolaire / périscolaire	Julien Bugmann, Lucie Risse-Michon, Fabienne Vailleux, Johnny Roulin, Alice Romano
Vie associative / animation & culture	Lucie Risse-Michon, Julien Bugmann, Gil Talon, Marie-Christine Scarbolo, Laurence Risse, Fabienne Vailleux, David Lopes, Johnny Roulin

Énergie renouvelable / transition écologique & environnement	Michel Gaudé, Adeline Le Douarin, Gil Talon, Marie-Christine Scarbolo, Sylvain Menot
Communication & information	Michel Gaudé, Gil Talon
Travaux / voirie	Lucie Risse-Michon, Michel Gaudé, Adeline Le Douarin, Julien Bugmann, Marie-Christine Scarbolo, Fabienne Vailleux, David Lopes, Sylvain Menot, Benoît Bourgade, Johnny Roulin
Esprit village / embellissement / décoration / espaces verts	Lucie Risse-Michon, Marie-Christine Scarbolo, Laurence Risse, Johnny Roulin

2 Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Consécutivement au renouvellement du Conseil municipal, il convient de déterminer le nombre de membres du C.C.A.S.
En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.
Il est proposé de fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le nombre de 12 membres du Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

3 Election des membres du CCAS

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04/05/2026 qui fixe à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration

Une liste de candidat est proposée :

- Mme Lucie RISSE-MICHON
- M. Michel GAUDÉ
- Mme Marie-Christine SCARBOLO
- Mme Laurence RISSE
- Mme Alice ROMANO
- Mme Fabienne VAILLEUX

Les membres de la liste unique ont été proclamés membres du conseil d'administration

4 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.
Sont désignés en tant que :
Délégués titulaires : M. Sylvain Menot, Mme Adeline Le Douarin, M. David Lopes
Délégués suppléants : M. Michel Gaudé, M. Johnny Roulin, Mme Fabienne Vailleux

5 Désignation des délégués aux différents syndicats et structures intercommunales

5.1 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Vu le code général des collectivités,

Vu les statuts du S.I.E. et e-communication de l'Ain,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Considérant qu'à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Sont désignés en tant que :

Représentant Titulaire : M. Julien Fournier
Représentants Suppléants : M. Michel Gaudé

5.2 Désignation du délégué auprès de la SEMCODA

Monsieur Le Maire rappelle que notre commune est actionnaire de la SEMCODA;

Suite aux élections municipales, la SEMCODA va réunir l'ensemble des communes actionnaires de leur société afin de désigner les représentants appelés à siéger au conseil d'administration.

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué qui représentera notre collectivité lors des différentes Assemblées Spéciale des Collectivités Territoriales et Groupement de Collectivités Territoriales de la SEMCODA (plus communément appelé l'Assemblée Spéciale des Communes).

Est désigné en tant que délégué spécial M. Michel GAUDÉ

M. Gaudé informe que son rôle est de maintenir le lien entre la SEMCODA et la commune au quotidien.

5.3 Désignation des représentants au Comité Technique Consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes

Vu les statuts de la Régie des Eaux Gessienne.

Considérant que la désignation de représentants au Comité Technique Consultatif permet aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex d'être étroitement associées aux futures décisions de la Régie des Eaux Gessiennes.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Considérant qu'à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Sont désignés en tant que :
Représentant titulaire : M. David Lopes
Représentant suppléant : Mme Adeline Le Douarin

5.4 Désignation du délégué auprès de la SPL ALEC AIN

Monsieur Le Maire expose que la commune est actionnaire de la société Publique Locale Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain.
Suite aux élections municipales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant délégué qui sera membre de l'Assemblée Spéciale des petits porteurs.
Le mandat des représentants de la collectivité prend fin avec celui de l'Assemblée qui les a désignés.

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représentera notre collectivité lors des différentes Assemblées Spéciale.
Est désigné en tant que Délégué spécial titulaire : Gil Talon

5.5 Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur Le Maire expose que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant.

Monsieur le Maire, propose de désigner M. Gil Talon

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Accepte que soit désigné en qualité de correspondant défense de la commune, M. Gil Talon

6 Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

7 Comité Consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires du SLIS de Sauverny

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaire du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.
Il est notamment consulté sur l'engagement et le réengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communale et sur les recours formés contre les décisions de refus de renouvellement d'engagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi.
Il est également consulté sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus.

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Les représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Alice Romano, Monika Netelenbos, Johnny Roulin et Laurence Risse en tant que conseillers municipaux délégués Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de SAUVERNY.

Les membres élus du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Sauverny sont :

- Monsieur Noureddine AOUKILI, Adjudant
- Madame Annick UNGER Sergent
- Monsieur David PETITOT, Caporal
- Madame Lou Guichon, 1ère Classe

8 Fixation des indemnités de fonction

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les indemnités applicables dans la limite du montant maximal. L'enveloppe globale est calculée sur l'indemnité maximale pouvant être versée au maire et au nombre maximal théorique d'adjoints.

Pour une population De 1 000 à 3 499 le taux maximal versé

- Au Maire est de 55,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Aux adjoints est de 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle que pour les Maires, le taux d'indemnité de fonction est automatiquement le taux maximal, sauf délibération contraire du conseil municipal.
Il précise que l'octroi de l'indemnité à un adjoint est possible dès lors que le maire lui a donné une délégation par arrêté.
Il informe les membres du conseil municipal que le 2ème adjoint au Maire, renonce à percevoir une indemnité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le versement d'une indemnité aux 4 adjoints, pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, correspondant à 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit la somme de 878.83€/mois et qui subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation indiciaire afférant à l'indice 1027.
- Prend acte de la demande du 2ème adjoint de renoncer à son indemnité

- Fixe les indemnités de fonction du Maire à 55.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit la somme de 2 289.56€/mois et qui subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation indiciaire afférant à l'indice 1027.

9 Urbanisme

9.1 Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
06/03/2026	DP26B0005	DE BEJARRY Etienne	Réfection façade	TACITE	02/04/2026
23/03/2026	DP26B0006	BAYA Christelle	Création piscine	REFUS	10/04/2026
24/03/2026	DP26B0007	LE VACON Vincent	Ajout vélux	TACITE	24/04/2026
20/01/2026	PC26B0002	BUCHTER Sophie	Surélévation de la maison + isolation extérieure RDC	FAVORABLE	12/03/2026
02/10/2025	PC15B0007M01	KANNAAN Mahir Misbah	Régularisation PC initial (fenêtres, PAC...)	TACITE	02/04/2026

10 Travaux

10.1 Point sur les travaux et projet en cours

Terre végétale : ce qui restait a été enlevé et un stock a été conservé en cas de besoin pour le service technique
Route de la douane : des travaux vont débuter pour donner l'accès à une parcelle, il a été demandé au propriétaire de refaire le trottoir à l'identique (béton désactivé)
Eclairage public : le changement des ampoules en LEDS est en cours. Les mas sont conservés, des têtes de candélabres pourront être changées selon leur vétusté.
Salle des fêtes : le détendeur du fourneau est changé. Le choix des chaises doit se finaliser d'ici la fin du mois.
Chemin levé : un deuxième devis a été demandé pour être conforme à la demande du département. Celui-ci étant élevé, l'option des coussins berlinois est réétudiée pour trouver une solution adapter.

11 Personnel

11.1 Accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'en raison des congés d'été des agents du service technique, et de la nécessaire continuité des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie communale, il y a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents polyvalents affectés au service voirie/espaces verts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- Décide de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité du service technique à compter du 1er juillet 2026

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

- Décide que la rémunération sera à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe.

- Habilite l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

11.2 Conseil en urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sauverny connait un accroissement des actions gracieuses et contentieuses en matière d'urbanisme et nécessite un conseil en instruction des autorisations en complément des prestations fournies par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.
Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Monsieur Ismaël SYLLA, responsable du service urbanisme de la commune de Chambéry, qui connait bien la commune pour y avoir déjà travaillé, au titre d'une activité accessoire pour 4h00 par semaine et une rémunération brute mensuelle sur la base de 600€. Ce recrutement serait effectué pour une durée de 12 mois renouvelable, à compter du 1er juin 2026, soit jusqu'au 31 mai 2027.
La mission de Monsieur SYLLA consiste en une mission de conseil en urbanisme.

Considérant que la commune de Chambéry autorise Monsieur Ismaël SYLLA à exercer l'activité accessoire susvisée,
Considérant que les fonctions exercées satisfont aux conditions fixées par la règlementation susvisée,
Compte tenu de la nécessité pour la commune de se doter de compétences et d'expertises en matière d'urbanisme, en complément du service ADS de la communauté d'agglomération du Pays de Gex

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Fixe à 12 mois la durée du renouvellement de cette mission,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour renouveler le contrat de Monsieur Ismaël SYLLA, dans le cadre d'une activité accessoire pour 4h00 par semaine, pour assurer la mission de conseil en urbanisme, de contrôle des conformités et de constat des infractions d'urbanisme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette mission,
- Fixe la rémunération mensuelle de Monsieur Ismaël SYLLA à 600€ brute

M. Le maire informe que les conseillers municipaux seront formés dans les prochaines semaines au fonctionnement de l'urbanisme dans une commune telle que Sauverny.

12 Conseil & commissions communautaires

Conseil communautaire : élection du Président. Patrice Dunand est réélu avec une large majorité.
M. Le Mairie rappelle que les conseils communautaires peuvent être suivi sur YouTube.
Le prochain conseil communautaire est le mercredi 6 mai.

M. Gaudé demande s'il est possible d'avoir le tableau des commissions de l'Agglo. M. Le mairie informe que les commissions seront votées à l'agglo le mercredi 6 mai.

13 Divers

Marché : il fonctionne bien, les commerçants sont satisfaits. Depuis mercredi 30 avril, un nouveau commerçant apporte une offre complémentaire avec des produits locaux, jus de fruits, lentilles, etc. M. le maire félicite la commune de pouvoir conserver notre marché. Les banderoles annonçant le marché vont être remises.

Secrétariat mairie : Notre agent d'accueil est en congé d'adoption pour 4 mois. Une réorganisation sera effectuée au niveau de la charge de travail. M. Le maire remercie les équipes qui se sont tout de suite mobilisées pour absorber les dossiers à traiter.

Bulletin municipal : lancement à venir. M. Gaudé rappelle qu'il est important de transmettre, dès à présent, les photos, articles souhaités.

Michel informe que des membres non élus participeront à certaines commissions pour apporter leur expertise

Julien Buggmann rencontrera toutes nos associations pour leur expliquer ce qu'on attend et leur faire part de notre soutien.

Lucie Risse-Michon et Gil Talon, référents bibliothèque iront à la rencontre des bénévoles

Assemblée Générale de Ma Bulle Rose : M. Fournier et Mme L. Risse-Michon se sont rendus à l'assemblée générale de Ma Bulle Rose le 23 mars dernier. L'association, présente depuis 2021 à Sauverny, est satisfaite de leurs nombreuses actions menées en 2025 pour les malades et les aidants. De nombreux ateliers ont été proposés. Les femmes malades ont également pu bénéficier d'un voyage de quelques jours permettant une parenthèse aux personnes atteinte de cancer. L'association espère pouvoir en organiser un pour les hommes sur l'année 2026.
Ma Bulle Rose compte actuellement 70 adhérents. Un appel est lancé pour avoir d'avantage d'adhérents avec un objectif de 200 minimum ce qui permettrai à l'association d'être reconnue d'utilité publique. Pour adhérer, il est possible de se rendre dans les locaux de l'association ou de se connecter sur leur site.

Agenda :
Jeudi 21 mai festival tôt ou t'art à Versonnex à partir de 18h. Deux spectacles gratuits et tout public seront proposés. L'ASVGS Foot tiendra une buvette
Buvette tenue par le foot de Sauverny. Appel pour aux bénévoles du conseil de Sauverny pour aider à la mise en place.

Dimanche 31 mai : Vide grenier

Samedi 13 juin : fête du village sur le thème de la fête foraine. A l'occasion de ses 50 ans, l'association sports et loisirs réserve une journée pleine de surprises.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera invité lors de la prochaine séance, pour exposer leurs actions menées.

Séance levée à 19h30, prochain conseil municipal le 1er juin 2026 à 19h00

Le Maire
Julien FOURNIER

Le Secrétaire de séance
Lucie RISSE-MICHON